

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2026**

Distr. générale  
11 mars 2025  
Français  
Original : anglais

**Troisième session**

New York, 28 avril-9 mai 2025

**Projet de rapport national présenté en application des  
mesures 20 et 21 du Document final de la Conférence des  
Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2010**

**Projet de rapport présenté par le Royaume-Uni de Grande-  
Bretagne et d'Irlande du Nord**

**Introduction**

1. Le Gouvernement britannique présentera un rapport national sur ses progrès dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité en 2026 afin de « renforcer encore la transparence et d'accroître la confiance mutuelle », conformément au plan d'action sur le désarmement nucléaire de 2010. Nous souhaitons partager cette première version avec un large public afin de recueillir des avis pour le texte final. Nous tiendrons une série de consultations tout au long de l'année 2025, y compris à la troisième session du Comité préparatoire, à New York et au Royaume-Uni, afin de favoriser la participation des États Parties, de la société civile et du milieu universitaire. Nous invitons les lecteurs à partager leurs vues concernant le rapport dans le cadre de ces sessions et d'échanges bilatéraux. Compte tenu des restrictions relatives à la longueur du présent document, certains sujets ne sont mentionnés que brièvement dans cette version, ou n'y sont pas abordés, mais seront traités en détails dans le rapport final. Nous encourageons tous les États Parties à établir des rapports similaires, conformément à la mesure n° 20 du plan d'action.

2. Depuis son entrée en vigueur il y a 55 ans, le Traité sur la non-prolifération a permis de maintenir le nombre d'États dotés d'armes nucléaires sous la barre des 10, de gérer le risque de voir les matières nucléaires dangereuses se répandre plus largement et facilité les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, ce qui a bénéficié aux populations du monde entier.

3. Ce cycle d'examen s'inscrit dans un contexte mondial toujours plus instable. Les agissements illégaux de la Russie en Ukraine, y compris son discours irresponsable sur le nucléaire, mettent en danger la paix et la sécurité internationales. L'Iran et la République populaire démocratique de Corée continuent de saper l'architecture de la non-prolifération par leurs actions et le manque de transparence



d'autres États dotés d'armes nucléaires au sujet de la nature et de l'étendue de leurs programmes nucléaires représente une menace pour la sécurité internationale.

4. Le premier devoir de tout gouvernement responsable est d'assurer la sécurité de ses citoyens. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, le Royaume-Uni prend ses responsabilités très au sérieux. Nous conserverons une force de dissuasion nucléaire à un niveau minimal pour être crédible et efficace, assignée à la défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) aussi longtemps que la situation de sécurité mondiale l'exigera. Cette force de dissuasion reste une garantie vitale pour le Royaume-Uni et ses alliés ainsi que pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

5. Néanmoins, le Royaume-Uni reste pleinement déterminé à respecter les engagements que lui impose le Traité sur la non-prolifération et le présent rapport réaffirme l'attachement du pays à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il note les réductions qu'il a entreprises et présente les mesures qu'il prend pour permettre un désarmement plus large. Le Royaume-Uni est convaincu que, pour parvenir au désarmement, la communauté internationale doit adopter une approche progressive dans le cadre des instruments existants, continuer de renforcer la transparence, l'irréversibilité et la vérification et évaluer les risques actuels et futurs afin que les États puissent avancer en étant confiants quant à la sécurité de leur peuple. C'est pourquoi nous ne pensons pas pouvoir aller plus loin pour le moment, alors même que la Russie nous menace ouvertement, entre autres problèmes de sécurité.

6. Le Royaume-Uni est fier du rôle qu'il joue dans la non-prolifération en participant activement aux contrôles à l'exportation et au renforcement des capacités, en appuyant l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en défendant la création de zones exemptes d'armes nucléaires et en mettant la non-prolifération au centre de sa politique nucléaire nationale. Le pays continue de participer aux initiatives de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération au sein de l'OTAN afin de consolider la position unifiée de l'alliance face aux défis croissants qui pèsent sur l'architecture mondiale de maîtrise des armements. Nous restons en alerte quant aux risques que les nouvelles technologies pourraient poser et nous réjouissons de coopérer avec la communauté internationale en vue de mieux les comprendre et les gérer.

7. Le Royaume-Uni a grandement bénéficié des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, notamment pour ce qui est de la production d'électricité et de la décarbonisation, mais également des avancées dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'industrie, etc. Le partage de ces avantages est au cœur du pacte du Traité sur la non-prolifération, et nous sommes déterminés à aider les pays à recourir aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire en toute sécurité et au maximum de son potentiel.

8. Tous les États peuvent bénéficier du Traité sur la non-prolifération et il est de leur responsabilité à tous de le respecter. Le Royaume-Uni est prêt à jouer son rôle et appelle tous les États à s'unir pour atteindre les objectifs fixés.

## **Chapitre 1. Mesures nationales relatives au désarmement**

9. Le Royaume-Uni reste acquis à l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires et se conforme à son obligation de mener de bonne foi des négociations pour des mesures efficaces liées au désarmement nucléaire. La meilleure façon de parvenir au désarmement est d'appliquer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de manière progressive, transparente, vérifiable et irréversible, avec une sécurité non diminuée pour tous. Dans le prolongement de notre action dans le cadre du Pilier I, les progrès de l'OTAN en matière de maîtrise des armements, de

désarmement et de non-prolifération sont essentiels pour assurer la stabilité stratégique et la sécurité collective dans la région euro-atlantique. Il est plus que jamais nécessaire que les États unissent leurs efforts pour créer les conditions propices au désarmement.

## 1.1 Politiques, doctrine et activités de sécurité nationale liées aux armes nucléaires

### *Politique de dissuasion nucléaire et activités liées aux armes nucléaires*

10. La dissuasion nucléaire est la pierre angulaire de la sécurité de l'OTAN et les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni contribuent de manière significative à cette sécurité collective. L'objectif de nos armes nucléaires est clair : préserver la paix, prévenir les actions coercitives et décourager toute agression. Nous n'envisagerions d'utiliser nos armes nucléaires que dans des circonstances extrêmes d'autodéfense, y compris pour défendre nos alliés de l'OTAN. Les armes nucléaires du Royaume-Uni sont indépendantes sur le plan opérationnel et seul le Premier Ministre peut autoriser leur utilisation. Ce système garantit que le contrôle politique soit toujours maintenu. Nous publierons cette année notre examen stratégique de la défense et nous continuerons de revoir en permanence notre position nucléaire afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement international en matière de sécurité.

11. Nous sommes le seul État doté d'armes nucléaires à exploiter un seul vecteur, et notre stock d'armes reste le plus petit de tous ces États. Après avoir envisagé d'autres solutions, nous avons estimé que quatre sous-marins suffisaient pour qu'il y en ait toujours au moins un en mer. Nos sous-marins en patrouille nécessitent un préavis de plusieurs jours pour tirer et, depuis 1994, nos missiles ne sont dirigés vers aucun État. Ces mesures allongent le temps de la prise de décision et réduisent le risque d'escalade involontaire, conformément à la mesure 5 d) du plan d'action de 2010.

12. Le Royaume-Uni n'utilisera pas d'armes nucléaires contre un État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité sur la non-prolifération et ne menacera pas de le faire, dans le respect du plan d'action de 2010. Ce principe ne s'applique pas aux États qui ne respectent pas leurs obligations en matière de non-prolifération.

13. Nous nous réservons le droit de revenir sur cette garantie si, à l'avenir, la menace représentée par des armes de destruction massive, notamment chimiques et biologiques, ou par des technologies émergentes susceptibles d'avoir un impact comparable, l'impose.

14. Nous entretenons sciemment un certain flou quant aux circonstances précises dans lesquelles nous pouvons utiliser nos armes nucléaires (quand, comment et à quelle échelle), ce qui renforce notre pouvoir de dissuasion, est compatible avec notre engagement plus large en faveur de la transparence et s'inscrit dans le droit fil de la mesure 5 g) du plan d'action de 2010.

### *L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les États-Unis et la France*

15. L'OTAN est une alliance de défense dont la capacité nucléaire a pour objectif de préserver la paix, de prévenir la coercition et de décourager les agressions. La dissuasion nucléaire constitue la clef de voûte de la sécurité de l'alliance et est au cœur de la stratégie globale de l'OTAN, qui consiste à prévenir les conflits et défendre les principes de la démocratie et de l'état de droit. Tant que les armes nucléaires existeront, l'OTAN restera une alliance nucléaire.

16. Compte tenu de la situation de sécurité actuelle, l'OTAN reste décidée à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la crédibilité, l'efficacité, la sûreté et la sécurité de sa mission de dissuasion nucléaire, notamment en modernisant ses

capacités nucléaires, en développant sa capacité de planification nucléaire et en s'adaptant comme il convient.

17. La force de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni est affectée à la défense de l'OTAN de manière à préserver la sécurité et la stabilité collectives de la région euro-atlantique. Depuis le rattachement de nos capacités nucléaires à l'OTAN en 1962, les forces nucléaires du Royaume-Uni ont largement contribué au maintien de la stabilité régionale et à la réduction du risque de prolifération. En maintenant une force de dissuasion nucléaire indépendante, au même titre que les États-Unis et la France, nous permettons à l'OTAN d'avoir trois centres distincts de décision nucléaire, renforçant ainsi la stabilité globale de la région. L'existence de ces centres distincts renforce l'effet dissuasif en compliquant la prise de décision des adversaires et en leur montrant clairement que le coût d'une attaque contre les intérêts vitaux du Royaume-Uni l'emporte sur les bénéfices qu'ils pourraient en tirer.

18. Les arrangements de l'OTAN en matière de nucléaire ont toujours été pleinement conformes au Traité sur la non-prolifération, les États dotés d'armes nucléaires conservant en permanence le contrôle et la propriété absolus de leurs armes nucléaires. Ces arrangements existaient d'ailleurs à l'OTAN bien avant l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération en 1970. L'alliance demeure attachée au Traité sur la non-prolifération, seule voie crédible vers le désarmement nucléaire, et est investie dans la préservation, l'universalisation et la pleine application de celui-ci.

19. Le Royaume-Uni continue de travailler en étroite collaboration avec les États-Unis et la France sur les questions nucléaires. La coopération entre le Royaume-Uni et les États-Unis en matière de défense nucléaire s'appuie sur un accord de défense mutuelle de 1958 et sur l'accord de vente Polaris de 1963. Le Royaume-Uni a signé le Traité Teutates avec la France en 2010, qui sous-tend la coopération et le partage d'informations entre les deux pays dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des armes nucléaires, de la certification des stocks d'armes et de la lutte contre le terrorisme nucléaire ou radiologique. Notre coopération nucléaire avec l'OTAN, les États-Unis et la France est pleinement conforme aux obligations qui résultent du Traité sur la non-prolifération.

## **1.2 Armes nucléaires, maîtrise des armements nucléaires (y compris désarmement nucléaire) et vérification**

20. Le processus de désarmement doit intégrer les éléments politiques, militaires, juridiques, institutionnels, techniques et autres propres à donner aux États la certitude qu'ils peuvent assurer leur sécurité et qu'un monde dépourvu d'armes nucléaires sera plus stable et plus sûr. Cela ne peut se faire unilatéralement ou d'un seul coup et nécessite des mesures progressives, qui se renforcent mutuellement, ainsi que la participation active de l'ensemble de la communauté internationale. La situation de sécurité actuelle ne permet pas au Royaume-Uni de se désarmer de manière unilatérale pour le moment, mais nous consacrons nos efforts à tout un ensemble de mesures de désarmement, notamment en matière de transparence, d'irréversibilité et de vérification, afin d'avancer là où c'est possible et d'être prêts le moment venu.

### *Mécanismes de désarmement des Nations Unies*

21. Le Royaume-Uni participe activement aux mécanismes de désarmement des Nations Unies, notamment à la Première Commission, à la Commission du désarmement et à la Conférence du désarmement à Genève, et encourage les débats ad hoc au sein du Conseil de sécurité sur le Traité sur la non-prolifération et les questions liées au désarmement. Le pays défend également fermement le Pacte pour l'avenir, adopté par les dirigeants mondiaux en septembre 2024, qui contient le

premier réengagement multilatéral en faveur du désarmement nucléaire depuis plus d'une décennie.

22. Parmi les autres exemples de notre rôle actif, citons notre participation, en 2022 et 2023, au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions relatives à la vérification du désarmement nucléaire conformément à la résolution 74/50 de l'Assemblée générale, et le fait que nous assurions la Vice-présidence pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États de la session de 2024 de la Commission du désarmement des Nations Unies.

#### *Traité d'interdiction complète des essais nucléaires*

23. Le Royaume-Uni n'a procédé à aucune explosion expérimentale d'arme nucléaire ni à aucune autre explosion nucléaire depuis 1991. Nous avons joué un rôle central dans la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avons été parmi les premiers à le signer en 1996 et avons finalisé sa ratification en 1998.

24. Le Royaume-Uni considère le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son entrée en vigueur comme un élément essentiel de l'approche progressive du désarmement nucléaire et continue à le promouvoir vigoureusement, notamment en intervenant régulièrement auprès des États pour qu'ils le signent et le ratifient. Nous nous réjouissons de toutes ses ratifications récentes.

25. Le Royaume-Uni est l'un des principaux contributeurs financiers de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (4,5 millions de livres sterling par an) et lui apporte un appui technique et administratif considérable. Il a créé le Centre national de données et compte treize installations réparties dans le monde entier, qui contribuent au Système de surveillance international.

#### *Traité interdisant la production de matières fissiles*

26. Depuis 1995, le Royaume-Uni maintient un moratoire volontaire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. En 1998, le pays a déclaré la taille totale de ses stocks de matières fissiles et a volontairement placé sous garanties internationales toutes les matières fissiles qui n'étaient plus nécessaires à des fins de défense. Ces matières sont toujours susceptibles de faire l'objet d'une inspection de l'AIEA. Depuis lors, tous les travaux d'enrichissement et de retraitement effectués au Royaume-Uni ont eu lieu dans le cadre de garanties internationales. Toutefois, le pays conserve le droit de reprendre ces activités en dehors des garanties, selon les termes de l'accord de soumission volontaire signé avec l'AIEA, jusqu'à ce qu'un accord soit conclu sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

27. Le Royaume-Uni a déclaré publiquement que le désarmement nucléaire doit passer par l'application d'un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Cela nécessitera une action collective au niveau interrégional, et le Royaume-Uni continue de demander l'ouverture de négociations à cet effet dans le cadre de la Conférence du désarmement et travaille activement avec d'autres États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires afin d'explorer les moyens d'aller de l'avant.

#### *Vérification*

28. Un régime de vérification efficace est essentiel pour que les États puissent avoir la certitude que les autres États ont éliminé leurs armes nucléaires et respectent les

obligations que leur impose le Traité sur la non-prolifération et que toute tentative de revenir sur l'élimination ou de conserver un certain seuil de capacité de production d'armes nucléaires serait détectée et bloquée. Aucune information sensible ou de nature à favoriser la prolifération ne devra être divulguée dans le cadre dudit régime.

29. Depuis plus de vingt ans, le Royaume-Uni est à la pointe de la recherche nationale et internationale concernant la vérification, tant en interne qu'en collaboration avec un groupe hétérogène d'autres pays. Plus généralement, le Royaume-Uni continuera à soutenir les initiatives internationales visant à atteindre tout un ensemble d'objectifs techniques et à instaurer la confiance au sein de la communauté internationale. Il joue ainsi un rôle actif dans des dispositifs tels que le groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU en matière de vérification du désarmement nucléaire, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire avec la Norvège, la Suède et les États-Unis.

30. En tant que membre du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, le Royaume-Uni a organisé le tout premier exercice multilatéral de vérification du désarmement nucléaire (LETTERPRESS) en 2017 et finalisé son dernier exercice (TYPEWRITER) à la fin de l'année 2024. Nos experts ont coprésidé des groupes de travail durant les trois phases du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, rédigé des documents de travail et contribué à la réalisation des exercices.

#### *Irréversibilité*

31. L'irréversibilité est cruciale pour le désarmement nucléaire, mais il n'existe pas de définition ou de compréhension unifiée de ce principe. Le Royaume-Uni et la Norvège ont présenté un document de travail lors de la Conférence d'examen de 2022 qui visait à proposer une définition ou une compréhension commune dans le contexte du Traité sur la non-prolifération. Le Royaume-Uni continue de financer plusieurs projets de la société civile visant à organiser des dialogues sur le sujet afin de favoriser la participation de toutes et tous au débat et de jeter les bases pour de futures initiatives en matière d'irréversibilité. Au cours de ces discussions, nous avons constaté que l'irréversibilité ne peut être atteinte et pérennisée qu'en combinant des éléments juridiques, politiques, techniques et sociaux/normatifs. Nous devrions continuer à étudier avec nos partenaires ce qu'un cadre devrait comprendre pour que nous disposions des outils nécessaires pour garantir une irréversibilité effective et durable lorsque nous pourrions procéder au désarmement.

#### *Réduction des risques*

32. Il incombe aux États dotés d'armes nucléaires de limiter le risque de conflit nucléaire. Le bilan du Royaume-Uni à cet égard est très positif : il n'a dirigé ses missiles vers aucun État depuis 1994, a créé le Processus P5, a mis en place un cadre solide de sécurité et de sûreté nucléaires pour la défense, a tenu des entretiens stratégiques avec d'autres pays afin d'améliorer la communication et la compréhension mutuelle, et a conclu des accords de réduction des risques. Le Royaume-Uni se réjouit du rôle que les États non dotés d'armes nucléaires peuvent jouer dans la réduction des risques en se mobilisant sur les problèmes de sécurité.

33. Outre les canaux de communication multilatéraux établis, le Royaume-Uni entretient des échanges stratégiques avec tout un panel de pays afin d'améliorer la communication et la compréhension mutuelle concernant la doctrine nucléaire et de renforcer la confiance dans le cadre de notre engagement vis-à-vis de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Ces dialogues ont également pour objectif de faciliter la compréhension des facteurs de risque à l'échelle mondiale. Le Royaume-Uni collabore

également avec des universitaires, ainsi que des représentants gouvernementaux et militaires de la région indo-pacifique, afin de mieux comprendre les enjeux de sécurité dans cette région et de définir des mécanismes supplémentaires propres à réduire le risque de conflit nucléaire à l'avenir.

### 1.3 Mesures de transparence et de confiance

#### *Transparence*

34. Il est de la responsabilité des États dotés d'armes nucléaires de définir des mesures de transparence afin de favoriser la compréhension et la confiance, sans pour autant engendrer de risques de prolifération ou pour la sécurité nationale. La transparence reste un facteur déterminant de la confiance et de la compréhension.

35. Le Royaume-Uni pratique la transparence en ce qui concerne sa force de dissuasion. Notre limite globale de stock (260) restera publique et nous continuerons d'œuvrer en faveur de la transparence, notamment en encourageant les États à évoquer ouvertement leurs capacités et leurs politiques nucléaires, conformément à ce principe fondamental du désarmement. Nous entretenons également des échanges stratégiques avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec nos alliés et partenaires, afin de renforcer la confiance et la transparence en ce qui concerne les ambitions liées à la sécurité, les intérêts vitaux et la doctrine militaire.

36. Les travaux du Royaume-Uni en matière de transparence pendant le onzième cycle d'examen ont notamment porté sur les points suivants :

- La publication d'un document intitulé « Defence Nuclear Enterprise Command Paper » (2024), qui expose pour la première fois ce qui entre en jeu dans la dissuasion nucléaire du Royaume-Uni. Il s'agit de l'exposé le plus complet jamais fourni par le Royaume-Uni sur ses activités nucléaires de défense.
- Des échanges avec les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires sur la réduction des risques stratégiques, afin de consolider notre compréhension collective et ce, notamment, en participant à l'initiative de la Suède sur la réduction des risques de conflit nucléaire.
- L'organisation de tables rondes et de dialogues stratégiques avec divers États, dotés ou non d'armes nucléaires, afin de renforcer la confiance et la transparence entre les États au sujet des armes nucléaires et de promouvoir un dialogue mondial plus réfléchi et plus constructif sur les progrès vers le désarmement nucléaire.
- Des consultations régulières avec des organisations non gouvernementales, des représentants de la société civile et des universitaires sur notre force de dissuasion nucléaire et la présentation d'informations régulières au Parlement (voir la sous-partie suivante).

37. Dans le cadre de notre engagement constant en faveur de la transparence, nous organiserons en temps voulu des sessions avec les États Parties au Traité sur la non-prolifération sur le présent projet de rapport national. Toutes ces initiatives montrent à quel point la transparence est importante pour notre pays et témoignent de notre adhésion indéfectible au Traité sur la non-prolifération et de notre volonté de collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires comme avec ceux qui n'en sont pas dotés.

#### *Coopération avec le Parlement, la société civile, les universitaires et les organisations non gouvernementales*

38. La consultation des organisations non gouvernementales, de la société civile, du milieu universitaire et du Parlement contribue considérablement à concrétiser

l'engagement du Royaume-Uni en faveur de la transparence et du plan d'action de 2010.

39. Nous encourageons le dialogue avec divers experts et invitons à proposer des idées ambitieuses pour renforcer le dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics. Le Royaume-Uni finance plusieurs projets dans le cadre du Fonds pour le programme de lutte contre la prolifération (dont le montant s'élève à 4 millions de livres pour l'exercice 2024/25) afin de trouver des moyens de défendre et de renforcer l'architecture internationale de lutte contre la prolifération et d'intensifier la réponse internationale face aux menaces les plus graves en la matière. Nous accueillons également une série d'ateliers et de conférences à Wilton Park, une agence exécutive du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, qui portent notamment sur le Traité sur la non-prolifération et la question de l'irréversibilité. En 2024, comme les années précédentes, de hauts fonctionnaires britanniques du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, du Ministère de la défense et du Ministère de la sécurité énergétique et du zéro émission nette ont présenté des exposés à des groupes de la société civile et ont répondu à des questions lors de tables rondes virtuelles organisées par la Croix-Rouge britannique.

40. Le contrôle exercé par le Parlement britannique permet de renforcer le programme de défense nucléaire du Royaume-Uni et le Gouvernement répond régulièrement à des questions de celui-ci, à des demandes d'enquête du Comité spécial, ainsi qu'à des correspondances, et participe à des débats. Nous organisons également d'autres échanges pour aider les parlementaires à comprendre la politique de dissuasion et de désarmement du Royaume-Uni et les raisons qui sous-tendent les décisions du Gouvernement et pour favoriser le dialogue. Ces échanges concernent entre autres l'avancement des programmes de défense nucléaire, qui fait l'objet de rapports, le dernier en date ayant été publié le 8 mars 2023.

#### *Processus P5*

41. Les cinq États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière s'agissant du respect du Traité sur la non-prolifération et des obligations qui en découlent. Le Processus P5, créé par le Royaume-Uni en 2009, reste un moyen important pour les États dotés d'armes nucléaires d'échanger au sujet de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération et des progrès accomplis en matière de désarmement. Certes, l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et ses propos irresponsables sur le nucléaire limitent les avancées dans ce cadre, mais le Royaume-Uni est, comme indiqué plus haut, tout à fait déterminé à poursuivre le dialogue sur la réduction des risques. Nous avons participé à plusieurs réunions depuis février 2022, la dernière en date ayant eu lieu en décembre 2024. Il est du devoir des États dotés d'armes nucléaires de se pencher sur la question de la réduction des risques, et nous exhortons la Russie à continuer de participer et à le faire de manière pertinente et honnête.

42. Ces échanges ne sauraient remplacer des dialogues bilatéraux de fond au plus haut niveau et ne sont pas adaptés à la négociation de mécanismes de réduction des risques complets et contraignants. Nous restons prêts à procéder à des échanges de fond entre les États dotés d'armes nucléaires afin de réduire le risque de malentendus et d'interprétations erronées et de continuer à remplir les obligations qui nous incombent au titre du Traité sur la non-prolifération.

## Chapitre 2. Mesures nationales relatives à la non-prolifération

43. L'architecture de non-prolifération du Traité sur la non-prolifération a permis de tenir sous la barre des 10 le nombre d'États possédant des armes nucléaires, tandis que les garanties, la sécurité et les contrôles des exportations qui y sont prévus permettent au monde entier d'accéder en toute sécurité aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et d'en tirer profit.

44. Néanmoins, nous devons rester vigilants. Tout d'abord, car certains États malveillants mettent en péril nos avancées collectives et affaiblissent les mécanismes existants. En effet, l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie (en violation du Mémorandum de Budapest), la politique nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et le programme nucléaire de l'Iran, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, constituent des défis de taille. L'expansion nucléaire constante de la Chine compromet également la norme de non-prolifération. Ensuite, si les nouvelles technologies offrent des perspectives de croissance et de développement considérables, elles engendrent également de nouveaux risques, et nous devons anticiper pour faire en sorte qu'elles ne compromettent pas le respect des garanties. Nous continuerons à mettre en avant ces problèmes et à nous y attaquer afin de protéger le Traité sur la non-prolifération et les avantages qu'il apporte à tous.

45. Le Royaume-Uni est fier de faire sa part dans le renforcement de la non-prolifération en participant activement aux contrôles à l'exportation et au renforcement des capacités, en défendant la création de zones exemptes d'armes nucléaires et en mettant la non-prolifération au centre de sa politique nationale en matière de nucléaire.

### 2.1 Garanties

#### *Garanties du Royaume-Uni*

46. Au cours des quatre dernières années, le Bureau de la réglementation nucléaire (Office for Nuclear Regulation) a continué de gérer efficacement le système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires de l'État britannique, régulant les garanties au Royaume-Uni en procédant à des inspections de la comptabilité et du système, à des examens documentaires et en prenant des mesures pour remédier aux cas de non-conformité. L'AIEA continue de mener des inspections indépendantes et des activités de vérification au Royaume-Uni, comme convenu dans le cadre de notre accord bilatéral de soumission volontaire. L'Agence a confirmé que le pays continue de respecter ses obligations, n'a soulevé aucun problème majeur et a donné un avis positif sur le système britannique de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

#### *Application des garanties à l'international*

47. Le Traité sur la non-prolifération exige que les États non dotés d'armes nucléaires concluent des accords avec l'AIEA en vue de l'application de garanties sur toutes les matières nucléaires utilisées dans le cadre d'activités nucléaires pacifiques. Nous estimons qu'un accord de garanties généralisées assorti d'un protocole additionnel ou, le cas échéant, d'un protocole modifié relatif aux petites quantités de matières, devrait être considéré comme norme universelle pour la vérification, dans l'esprit de la mesure 25 du plan d'action de 2010. Dans ce contexte, le Royaume-Uni se félicite de l'entrée en vigueur de protocoles additionnels en Bolivie, au Cabo Verde, en Guinée-Bissau, à Sao Tomé-et-Principe et au Timor-Leste et de l'adoption de protocoles modifiés relatifs aux petites quantités de matières aux Fidji, en République démocratique populaire lao, en Namibie, à Nauru, en Sierra Leone, dans les territoires palestiniens occupés et aux Tuvalu. Nous saisissons toutes les occasions pour inviter

les États qui ne l'ont pas encore fait à appliquer un protocole additionnel ou un protocole modifié relatif aux petites quantités de matières dans les meilleurs délais, conformément aux mesures 28 et 31 du plan d'action 2010, et nous avons apporté un appui direct aux États désireux d'agir en ce sens.

*Renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique*

48. Le Royaume-Uni accompagne les efforts constants de l'AIEA pour renforcer le système international de garanties, notamment par l'intermédiaire du Programme d'appui aux garanties du Royaume-Uni (United Kingdom Safeguards Support Programme), dans la droite ligne des mesures 22 et 26 du plan d'action 2010.

49. Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2025, le Programme d'appui aux garanties du Royaume-Uni a versé plus de 6 millions de livres sterling de contributions en nature et financières à plus de 35 missions dans le cadre du Programme d'aide au développement et à l'application de la vérification nucléaire du Département des garanties de l'AIEA.

*Coopération en matière de propulsion nucléaire navale dans le cadre du partenariat AUKUS*

50. Le partenariat AUKUS conclu entre l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni permet à l'Australie d'acquérir des sous-marins à propulsion nucléaire dotés d'armes conventionnelles. Ce programme est pleinement conforme aux obligations internationales des partenaires.

51. La détermination des partenaires AUKUS à suivre les normes les plus exigeantes en matière de non-prolifération est inébranlable et le Royaume-Uni continue de travailler aux côtés de l'Australie et des États-Unis à cette fin. Notre objectif reste de créer un précédent solide pour l'acquisition de capacités navales à propulsion nucléaire, afin de permettre à l'AIEA de continuer à atteindre ses objectifs techniques et de faire en sorte qu'il soit plus difficile pour un État d'utiliser la propulsion nucléaire navale pour dissimuler un programme d'armement nucléaire illicite.

## 2.2 Contrôles à l'exportation

*Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU*

52. Le Royaume-Uni continue de plaider en faveur de la pleine application par tous les États de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU. En tant que Vice-Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), nous travaillons avec les États et les organisations internationales (notamment l'AIEA et le Partenariat mondial du G7 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes) afin de suivre l'application de la résolution et de la faciliter. Nous prêtons également notre concours à des initiatives visant à accroître la portée de la communication du Comité et à développer certaines de ses ressources essentielles, telles que des directives techniques volontaires. Nous aidons les États à respecter les obligations qui leur incombent au titre de la résolution, notamment en renforçant leur capacité à mettre en œuvre les lois et les réglementations régissant les activités nucléaires.

*Groupe des fournisseurs nucléaires et Comité Zangger*

53. Le Groupe des fournisseurs nucléaires joue un rôle important dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Le Royaume-Uni applique des contrôles nationaux à l'exportation lors du transfert à des fins pacifiques de matières nucléaires ou liées au nucléaire, de matières, d'équipements, de logiciels et de technologies à

double usage et adhère aux directives convenues par le Groupe des fournisseurs nucléaires. Le Royaume-Uni n'autorise une exportation que si elle est conforme aux Directives du Groupe des fournisseurs nucléaires et aux engagements pris par le pays devant le Comité Zangger. Il reconnaît le droit des parties d'accéder aux articles nucléaires à des fins pacifiques et ne refuserait une demande de licence d'exportation que si le transfert envisagé était incompatible avec ses critères d'octroi de licences de ce type.

54. Le Royaume-Uni assure le secrétariat permanent des réunions du Comité Zangger, met régulièrement son expertise technique à la disposition du Groupe des fournisseurs nucléaires par l'intermédiaire de son Groupe d'experts techniques, et participe pleinement aux groupes d'échange d'informations du Groupe des fournisseurs nucléaires. Il partage ses meilleures pratiques et son expérience de la mise en œuvre des Directives du Groupe des fournisseurs nucléaires dans le cadre des réunions du Groupe consultatif de celui-ci.

#### *Assurances intergouvernementales et communication internationale*

55. Le Royaume-Uni a recours à des assurances intergouvernementales pour l'exportation depuis son territoire de certains articles liés au nucléaire. Les parties destinataires doivent confirmer que les articles nucléaires seront utilisés à des fins pacifiques et civiles, faute de quoi le Royaume-Uni ne délivre pas la licence d'exportation.

56. Le séminaire de formation industrielle organisé par le Royaume-Uni en mai 2024 à l'intention des entités impliquées dans les exportations nucléaires a été couronné de succès. Les participants étaient nombreux, avec environ 80 représentants de l'industrie. Les industriels ont été informés des processus suivis par le Gouvernement britannique pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et de leur lien avec les obligations internationales, notamment celles découlant du Traité sur la non-prolifération. Les industriels ont confirmé avoir trouvé cette initiative utile et qu'elle avait considérablement amélioré leur compréhension du sujet et du rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion de normes élevées en matière de non-prolifération.

#### *Accords de coopération nucléaire*

57. Les accords de coopération nucléaire sont des traités internationaux juridiquement contraignants qui constituent un cadre de haut niveau pour la coopération nucléaire civile, notamment en ce qui concerne les assurances de non-prolifération, les garanties nucléaires et la sécurité. Ils sont importants pour encourager la coopération entre les pays partenaires, car ils favorisent des normes élevées en matière de sûreté, de sécurité, de garanties et de non-prolifération, tout en créant un cadre pour la coopération.

58. Le Royaume-Uni réexamine régulièrement le texte des accords de coopération nucléaire qu'il a signés et négocie les amendements nécessaires pour qu'ils reflètent son engagement ferme en faveur de la non-prolifération et restent alignés sur les directives et meilleures pratiques internationales, en particulier celles établies par le Groupe des fournisseurs nucléaires. Cette démarche est essentielle pour que le pays respecte ses obligations en matière de non-prolifération. Nous étudions sérieusement la conclusion de nouveaux accords de coopération nucléaire avec d'autres partenaires lorsque cela semble mutuellement bénéfique.

59. Nous avons mis à jour nos orientations à l'intention des entités nucléaires britanniques en février 2024, en précisant les exigences en matière de déclaration afin de garantir le respect de nos accords de coopération nucléaire et d'autres obligations

en matière de garanties, ainsi que les exigences en matière d'importation et d'exportation pour certains articles liés au nucléaire.

### 2.3 Sécurité nucléaire

60. Le Royaume-Uni est fier de figurer parmi les chefs de file mondiaux en matière de sécurité nucléaire. Il fait preuve de son engagement et met à disposition son expertise en finançant des activités de programme, en participant activement aux initiatives diplomatiques internationales et en prêtant son concours à l'AIEA. Cette démarche est particulièrement importante dans le contexte de l'émergence de nouvelles technologies. Il faut envisager les normes de sécurité nucléaire les plus strictes pour toutes les applications du nucléaire.

#### *Partage des bonnes pratiques en matière de sécurité nucléaire civile*

61. Le Royaume-Uni est très actif dans les instances internationales pour ce qui est du partage des bonnes pratiques, notamment dans le cadre des conférences de l'AIEA, du Forum mondial sur la prévention du terrorisme radiologique et nucléaire, du Partenariat mondial du G7 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, et du symposium international sur l'atténuation des menaces internes. Par l'intermédiaire du Programme britannique pour la sécurité nucléaire mondiale, nous apportons soutien et assistance aux pays qui cherchent à accroître et à renforcer leur sécurité nucléaire civile. La législation britannique sur la sécurité nucléaire civile et les objectifs de sécurité fixés par le Bureau de la réglementation nucléaire (Office for Nuclear Regulation) pour l'industrie sont pleinement conformes à la directive INFCIRC/225.

#### *Universalisation des conventions*

62. Le Royaume-Uni a joué un rôle central dans la Conférence des Parties à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de 2022. Le pays a également profité de l'occasion pour remettre un rapport actualisé sur l'article 14 de la Convention, qui liste toutes les lois et réglementations pertinentes qui donnent effet audit amendement.

63. Le Royaume-Uni a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire en 2009, conformément à la mesure 45 du plan d'action de 2010. Nous encourageons tous les États à signer et à ratifier au plus tôt la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

#### *Soutien à l'AIEA*

64. Le Royaume-Uni a été l'un des pays les plus actifs de la quatrième Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenue du 20 au 24 mai 2024, en termes de participation ministérielle et de financement de manifestations parallèles et d'intervenants. Nous avons été déçus que le consensus sur une déclaration ministérielle ait été bloqué par l'Iran, ce qui a représenté une occasion manquée de montrer un réel engagement collectif en faveur de la sécurité nucléaire.

65. Le Royaume-Uni se classe deuxième parmi les États Membres contribuant au Fonds extrabudgétaire de l'AIEA pour la sécurité nucléaire, ayant versé plus de 10 millions de livres sterling depuis 2020. Nous continuerons à insister auprès des autres États Membres pour qu'ils contribuent financièrement au Fonds et demandent qu'une plus grande part du budget ordinaire de l'AIEA soit allouée aux activités en matière de sécurité nucléaire.

## 2.4 Zones exemptes d'armes nucléaires

### *Zones existantes*

66. Le Royaume-Uni a signé et ratifié les protocoles de tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires ouverts à la signature, offrant des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes à plus de 100 pays d'Amérique latine (Traité de Tlatelolco), du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), d'Afrique (Traité de Pelindaba) et d'Asie centrale (Traité de Semipalatinsk), ce qui va dans le sens de la mesure 9 du plan d'action de 2010. Nous soutenons également les déclarations politiques parallèles adoptées par les États dotés d'armes nucléaires et la Mongolie concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires de celle-ci.

67. Le Royaume-Uni est prêt à signer et à ratifier le Protocole révisé au Traité de Bangkok établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, accompagné d'une déclaration correspondant à notre garantie de sécurité négative nationale, qui ne portera pas atteinte aux objectifs et aux principes du Traité. Nous apprécions et encourageons le regain d'intérêt de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour cette question et travaillerons en collaboration avec elle pour permettre la signature et la ratification du Protocole dans les plus brefs délais.

### *Traité de Tlatelolco*

68. Le Traité de Tlatelolco interdit aux États d'Amérique latine et des Caraïbes d'utiliser ou de posséder des armes nucléaires et interdit aux autres pays de stocker ou de déployer des armes nucléaires sur leur territoire. Le Royaume-Uni est signataire des deux Protocoles additionnels au Traité.

69. Nous sommes en passe de conclure un nouvel accord de garanties bilatéral avec l'AIEA pour les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni situés dans la zone d'application du Traité de Tlatelolco, qui tiendra compte des mises à jour apportées à l'accord de garanties généralisées et au protocole modifié relatif aux petites quantités de matières. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos territoires d'outre-mer pour confirmer les dispositions pratiques nécessaires à la bonne application de ces accords de garanties.

### *Zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient*

70. En tant que coauteur de la résolution de 1995, le Royaume-Uni mesure ses responsabilités et reste pleinement déterminé à créer une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. Il est honoré d'avoir participé en tant qu'observateur à toutes les conférences sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient et se félicite des travaux de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive visant à tenir compte de toutes les menaces liées aux armes de destruction massive dans la région, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Le Royaume-Uni est déterminé à œuvrer avec ses partenaires à la concrétisation de cette vision et reste prêt à contribuer activement à la reprise d'un dialogue régional afin de rapprocher les points de vue divergents dans la région sur les modalités d'une conférence qui soit conforme au plan d'action de 2010 du Traité sur la non-prolifération.

71. Pour que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive soit pleinement efficace et renforce la sécurité régionale et internationale, elle doit faire l'objet d'un consensus entre tous les États de la région. Notre position de longue date est que la création de cette zone, et de toute autre zone future, devrait être conforme aux principes et directives adoptés par la Commission du désarmement de l'ONU en

1999, c'est-à-dire qu'elle devrait être établie sur la base d'arrangements librement négociés par les États de la région.

## 2.5 Conformité et autres questions/préoccupations connexes

### *Iran*

72. L'Iran produit de l'uranium hautement enrichi (à 60 %) depuis 2021, ce qui ne peut se justifier pour des fins civiles. Empêcher l'Iran d'obtenir une arme nucléaire est une priorité pour le Royaume-Uni. L'Iran doit respecter ses obligations et engagements liés au nucléaire, notamment ceux qui découlent de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que du Traité sur la non-prolifération et de son accord de garanties généralisées. Le Royaume-Uni, avec ses partenaires de l'E3, a offert à l'Iran de nombreuses occasions de se remettre en conformité avec le Plan d'action global commun (PAGC) et celui-ci a refusé un accord en 2022, après deux cycles de négociations. Le Royaume-Uni reste déterminé à trouver une solution diplomatique, mais envisagera d'utiliser tous les leviers disponibles pour empêcher l'Iran de développer une arme nucléaire, y compris en recourant au mécanisme de retour aux sanctions. Cela permettrait de réimposer toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que les sanctions levées dans le cadre de l'accord de 2015.

73. Le Royaume-Uni appuie le mandat de l'AIEA qui consiste à assurer une vérification et une surveillance professionnelles, impartiales et solides du programme nucléaire iranien. Nous regrettons vivement les mesures prises par l'Iran qui réduisent considérablement l'accès et la supervision de l'AIEA depuis le 23 février 2021 et nous demandons instamment à l'Iran de coopérer pleinement avec l'Agence, y compris sur toutes les questions liées à son enquête séparée sur les garanties. Le Royaume-Uni continue de rappeler l'importance de l'indépendance et de l'expertise technique de l'Agence, notamment par la présentation conjointe de cinq résolutions du Conseil des gouverneurs depuis 2020, qui ont été adoptées à la majorité. Cela met en évidence les inquiétudes communes de la communauté internationale face au manque de coopération de l'Iran avec l'AIEA.

74. Le Royaume-Uni reste préoccupé par le programme de missiles balistiques de l'Iran et par le transfert de missiles à des groupes armés de la région et, dernièrement, à la Russie, qui viennent déstabiliser la région. Ces escalades soulignent la grave menace que l'Iran fait peser sur la sécurité mondiale et régionale. C'est pourquoi, le 18 octobre 2023, lors de la « Date de transition » du PAGC, le Royaume-Uni, aux côtés de ses partenaires de l'E3, a décidé de ne pas lever certaines sanctions relatives aux programmes nucléaire et balistique de l'Iran qui devaient être levées en application du Plan d'action. Il s'agissait là d'une réponse proportionnée et légitime au fait que l'Iran ne respecte pas les engagements qu'il a pris au titre du PAGC depuis des années. Cette décision est réversible si l'Iran respecte pleinement lesdits engagements.

### *L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie*

75. La Russie affiche un mépris flagrant pour le Traité sur la non-prolifération et l'architecture internationale de non-prolifération nucléaire. L'invasion de l'Ukraine par Poutine constitue une violation criante du droit international. Encore et encore, nous avons vu la Russie faire fi des normes internationales et les bafouer. Son discours irresponsable sur le nucléaire et l'envoi de signaux nucléaires coercitifs sont un autre exemple de ce comportement. Ces messages visent à nous intimider et nous décourager, mais ils n'y parviendront pas.

76. Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par le risque croissant que la guerre illégale menée par la Russie fait peser sur la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine.

77. En mars 2022, la Russie s'est emparée illégalement de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et continue de l'occuper et de la contrôler. L'AIEA maintient une présence constante dans les centrales nucléaires ukrainiennes et, au 31 janvier 2025, le Directeur général de l'AIEA avait fait rapport 264 fois sur la situation de sûreté et de sécurité nucléaires en Ukraine depuis l'invasion de la Russie. Ces rapports exposent la menace que l'occupation russe de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia fait peser sur la sûreté et la sécurité nucléaires (dégradation de la structure du site, absence de plans de maintenance, fuites de bore, chaînes d'approvisionnement fragiles, personnel insuffisant et sous-qualifié, diminution de l'alimentation en eau des bassins de refroidissement en raison de la destruction du barrage de Kakhovka et perturbation de l'approvisionnement en électricité de la centrale en raison des attaques russes contre les infrastructures voisines).

78. Toujours selon l'AIEA, les attaques répétées de la Russie contre le réseau énergétique ukrainien, de plus en plus fragile, compromettent encore davantage la sûreté nucléaire. Aucune centrale nucléaire n'est conçue pour faire face à une telle instabilité du réseau électrique. Dans le contexte des agissements de la Russie en Ukraine, le Royaume-Uni appuie les « sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires » et les « cinq principes pour la protection de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia » du Directeur général de l'AIEA.

79. La priorité du Royaume-Uni est d'aider l'Ukraine à faire face à l'invasion illégale lancée par la Russie et de maintenir la pression sur la Russie pour qu'elle mette fin à ses agissements qui menacent la sûreté et la sécurité nucléaires dans la région. Depuis l'invasion, le Royaume-Uni a appuyé huit résolutions relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaires en Ukraine lors des réunions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA, qui ont été adoptées. Avec l'appui du Royaume-Uni, l'Ukraine a été élue membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA en septembre 2023.

80. Depuis l'invasion à grande échelle lancée par la Russie en 2022, le Royaume-Uni a aidé l'Ukraine, de manière bilatérale et par l'intermédiaire de partenaires tels que l'AIEA, à préserver et à améliorer la sécurité des matières nucléaires. Cette aide s'est élevée à 12 millions de livres sterling, comprenant un appui au renforcement des capacités de détection aux frontières, la protection physique des sites et la formation à la détection et à la récupération en toute sécurité des matières qui échappent au contrôle réglementaire. Ce montant comprend également un financement via le Fonds pour la sécurité nucléaire destiné à des améliorations de la sécurité physique, à de l'équipement pour les sites nucléaires d'Ukraine et à une initiative de santé mentale menée par l'AIEA dans le pays.

81. Le Royaume-Uni continuera de demander à la Russie de rétablir la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine. La seule façon de garantir véritablement la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine est que la Russie se retire du territoire souverain de celle-ci et mette fin à la guerre.

#### *République populaire démocratique de Corée*

82. Nous regrettons que la République populaire démocratique de Corée n'ait pas pris de véritables dispositions en vue de sa dénucléarisation. Au lieu de cela, enhardi par la Russie, elle continue de progresser dans son programme nucléaire, avec pour objectif assumé de renforcer ses bases pour la production de matières de qualité militaire.

83. Le développement par la République populaire démocratique de Corée de programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques constitue une violation d'un grand nombre de résolutions du Conseil de sécurité. Le Royaume-Uni œuvre activement en faveur de la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la République populaire démocratique de Corée. Toute violation commise par ce pays doit entraîner une réaction ferme et énergique de la part de la communauté internationale.

84. Le Royaume-Uni se félicite de l'engagement de l'AIEA à assurer sa mission essentielle de vérification dans le cadre de tout accord sur le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et préconise le retour des inspecteurs de l'AIEA en République populaire démocratique de Corée si un accord est conclu.

#### *Syrie*

85. Nous avons été profondément préoccupés par le non-respect persistant par le régime d'Assad de son accord de garanties conclu avec l'AIEA dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, et plus précisément par sa construction d'un réacteur nucléaire non déclaré à Deïr el-Zor et par le fait qu'il n'ait pas fourni à l'AIEA les informations requises sur la conception de celui-ci, ce qui constitue un non-respect des obligations qui lui incombent au titre du régime de garanties. Nous nous félicitons des efforts déployés actuellement par l'AIEA à cet égard, dont témoignent la visite du Directeur général Grossi à Damas et les deux visites techniques effectuées par l'AIEA en 2024 et nous demandons instamment aux autorités intérimaires de remédier aux manquements de l'ancien régime et de ramener la Syrie en conformité avec ses obligations.

## **2.6 Autres contributions à la non-prolifération des armes nucléaires**

### *Partenariat mondial du G7 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes*

86. Le Royaume-Uni contribue largement au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, qui vise à améliorer la sécurité des matières nucléaires et radiologiques par des programmes de réduction des menaces liées aux armes de destruction massive. Le Royaume-Uni a contribué à hauteur de plus de 10 millions de livres sterling à la sécurité nucléaire en Ukraine. Ces efforts ont aidé l'Ukraine à gérer les risques liés au conflit, notamment en réparant les dégâts causés par les forces russes pendant leur occupation de la zone d'exclusion de Chornobyl, et à accroître sa capacité à préserver et à renforcer la sécurité des matières nucléaires et radiologiques. En outre, en 2024, le Royaume-Uni a été à la tête d'une action de plaidoyer pour que les États renforcent la sécurité des transports et intègrent une culture de la sécurité nucléaire.

### *Système de validation des technologies universitaires*

87. Le système de validation des technologies universitaires (Academic Technology Approval Scheme) est un instrument essentiel pour empêcher le transfert immatériel de technologies du milieu universitaire aux fins de programmes d'armes conventionnelles avancées ou de la fabrication d'armes de destruction massive ou de leurs vecteurs. Il s'applique aux étudiants et chercheurs internationaux (à l'exception des ressortissants de certains pays) qui sont soumis au contrôle de l'immigration au Royaume-Uni et qui souhaitent faire des études de troisième cycle ou des recherches sur certains sujets sensibles.

88. Les mesures exposées ci-dessus s'appuient sur l'un des régimes de contrôle des exportations les plus robustes au monde. Les autorités examinent rigoureusement toutes les licences d'exportation au regard de critères stricts et ont coopéré avec le

monde universitaire pour fournir des orientations actualisées en matière de contrôles à l'exportation qui soient plus précisément axées sur les besoins de ce secteur.

#### *Organisation des Nations Unies*

89. Les Nations Unies jouent un rôle crucial dans la défense et la promotion des normes internationales relatives à la non-prolifération, notamment par l'appui institutionnel apporté par le Bureau des affaires de désarmement au Traité sur la non-prolifération et à l'application de la résolution 1540 (2004). Le Royaume-Uni appuie les Nations Unies dans leurs initiatives et joue un rôle actif dans la mise en avant de la non-prolifération au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

90. Ainsi, le Royaume-Uni demande régulièrement au Conseil de sécurité d'agir en réponse aux violations commises par la République populaire démocratique de Corée à l'égard des sanctions et des résolutions visant à limiter ses ambitions nucléaires, participe aux réunions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la résolution 2231 (2015) (relative à l'Iran), partage des rapports écrits sur la question du respect par l'Iran de cette résolution et participe activement aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et à la mission sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous déplorons vivement la dissolution du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) en 2024. Le Royaume-Uni contribue aux initiatives visant à renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment en nommant des experts britanniques pour siéger au Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Depuis 2022, le pays a régulièrement attiré l'attention sur les conditions de sûreté et de sécurité nucléaires en Ukraine, en particulier à Zaporizhzhia, y compris en joignant sa voix aux appels en faveur de l'adoption de résolutions par le Conseil et en votant pour l'adoption d'une résolution à l'Assemblée générale sur ce sujet en 2024.

### **Chapitre 3. Mesures nationales relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire**

91. Le Royaume-Uni a grandement bénéficié de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et est prêt à partager son expérience pour que d'autres pays en profitent également.

#### **3.1 Promotion des usages pacifiques**

##### *Projets nucléaires civils à venir*

92. La création de Great British Nuclear place le Royaume-Uni en tête pour le déploiement de la prochaine génération de réacteurs nucléaires en Europe. Le pays nourrit des ambitions à cet égard et avance avec l'intention d'achever le développement de Hinkley Point C et Sizewell C et de déployer de petits réacteurs modulaires, tout en investissant dans la recherche et le développement de réacteurs modulaires avancés et de l'énergie de fusion. Fort de ces nouvelles ambitions et du fait qu'il est le plus ancien État producteur d'énergie nucléaire, le Royaume-Uni continuera à jouer un rôle de premier plan dans le développement du nucléaire civil à l'échelle internationale.

##### *Technologies nucléaires de pointe*

93. Les technologies nucléaires de pointe pourraient jouer un rôle central dans le futur bouquet énergétique du Royaume-Uni, dans le cadre de la transition vers l'objectif « zéro émission nette » en 2050, et dans la sécurité énergétique du pays.

94. Nous sommes fiers d'aider les fournisseurs britanniques de petits réacteurs modulaires, tels que Rolls-Royce SMR, à exporter vers des nations nucléaires responsables et nous pensons que cette conception pourrait être bien adaptée à un déploiement sur le continent européen.

95. Le Royaume-Uni coopère avec des partenaires qui partagent sa vision et recherche des domaines propices à la collaboration afin d'instaurer un environnement favorable au déploiement sûr de réacteurs modulaires avancés et d'exploiter pleinement les avantages des petits réacteurs modulaires. Le Ministère de la sécurité énergétique et du zéro émission nette a publié des orientations relatives à la soumission des réacteurs modulaires avancés à l'évaluation de la conception globale (Generic Design Assessment), la première étape de la procédure réglementaire nucléaire du Royaume-Uni, conformément à l'engagement pris dans le livre blanc sur l'énergie d'ouvrir cette évaluation aux petits réacteurs modulaires.

#### *Fonds pour le combustible nucléaire*

96. Le Fonds pour le combustible nucléaire a été créé en 2023. Par ce biais, nous avons investi plus de 35 millions de livres sterling, financés par contrepartie par l'industrie, pour la création de capacités nationales permettant d'alimenter les réacteurs d'aujourd'hui et les réacteurs perfectionnés de l'avenir. Neuf projets ont été financés dans ce cadre.

#### *Programme britannique de fabrication d'uranium faiblement enrichi à teneur élevée*

97. Fin 2023, le Royaume-Uni a annoncé un financement de 300 millions de livres sterling maximum pour la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement nationale en uranium faiblement enrichi à teneur élevée (HALEU), réaffirmant ainsi son engagement à développer sur son territoire l'ensemble des capacités nécessaires tout au long du cycle du combustible HALEU, d'ici le début des années 2030.

#### *Compétences*

98. Le Gouvernement a publié le Plan stratégique national nucléaire pour les compétences en mai 2024, définissant les mesures spécifiques qu'il prendra pour faire en sorte de disposer des compétences requises pour réaliser les ambitions nucléaires du Royaume-Uni. Les travaux ont déjà commencé.

#### *Partager l'expérience et l'expertise du Royaume-Uni*

99. Le Royaume-Uni assume un rôle moteur au sein d'un certain nombre d'organisations multilatérales et d'initiatives, notamment, entre autres, l'AIEA, l'Association pour l'énergie nucléaire, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe des Sept et d'autres groupements ad hoc de pays partageant la même vision, lorsque des questions nouvelles se posent sur l'utilisation pacifique des technologies nucléaires.

100. Nous aidons régulièrement les professionnels britanniques du nucléaire pour qu'ils collaborent avec les divers groupes d'experts et instances, et nous encourageons les institutions universitaires britanniques à participer aux réseaux multilatéraux qui facilitent la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique des matières nucléaires. Ainsi, le Laboratoire nucléaire national et l'Institut pour la sécurité alimentaire mondiale britanniques ont été tous deux désignés comme centres collaborateurs de l'AIEA en 2020. Le partenariat entre l'AIEA et le Laboratoire nucléaire national développera des combustibles et des technologies nucléaires pour l'avenir, tandis que la collaboration avec l'Institut pour la sécurité alimentaire mondiale favorisera la sécurité alimentaire mondiale, en utilisant des techniques d'analyse nucléaire pour détecter la contamination et l'adultération des

aliments et des denrées alimentaires. Ces travaux sont en phase avec les mesures 48 et 49 du plan d'action de 2010.

#### *Élargir l'accès aux utilisations pacifiques*

101. Le Royaume-Uni entend aider les pays, en particulier les États non dotés d'armes nucléaires, à tirer parti des utilisations pacifiques des technologies nucléaires et élargir l'accès à ces technologies. L'énergie et les technologies nucléaires sont essentielles pour résoudre certains problèmes mondiaux, qu'il s'agisse de traiter des maladies telles que le cancer, de lutter contre l'insécurité alimentaire ou d'atténuer les changements climatiques.

102. Lancé lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, en 2022, le Dialogue soutenu sur les utilisations pacifiques est une initiative conjointe du Ministère britannique de la sécurité énergétique et du zéro émission nette et du Département d'État des États-Unis. Elle est née d'une série de réunions organisées par Wilton Park entre 2019 et 2021 pour comprendre quelles sont les perspectives et les difficultés pour les pays en développement en ce qui concerne l'accès aux avantages des utilisations pacifiques.

103. Le Dialogue soutenu sur les utilisations pacifiques vise à mieux faire connaître les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires, à en améliorer l'accès et à les faire accepter, en particulier leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il couvre également les obstacles qui empêchent les pays de recourir à ces utilisations pacifiques, tels que les idées préconçues sur la technologie nucléaire. Il vient compléter et amplifier les efforts de l'AIEA dans des domaines tels que la santé, l'agriculture et la sécurité de l'eau.

#### *Changements climatiques*

104. Le Royaume-Uni a été le premier pays à soutenir l'initiative « Net Zero Nuclear » (nucléaire à zéro émission nette), conscient de l'impact décisif qu'elle aurait lors de la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en 2023. Le Royaume-Uni a également été un acteur phare du groupe qui a réuni 25 nations pour s'engager à tripler la production d'électricité d'origine nucléaire entre 2020 et 2050 afin de parvenir au zéro émission nette et à la neutralité carbone.

105. Le Royaume-Uni a participé à la première édition de la conférence ministérielle « Feuilles de route pour le nouveau nucléaire » organisée par l'Agence pour l'énergie nucléaire en septembre 2023. Cette réunion a rassemblé les ministres de l'énergie de 20 pays, qui se sont engagés à travailler ensemble et en collaboration avec l'industrie pour élargir le rôle de l'énergie nucléaire dans les stratégies visant à parvenir à zéro émission nette. La conférence a abouti à deux communiqués conjoints dans lesquels les Gouvernements et l'industrie soulignaient la nécessité de l'énergie nucléaire pour répondre aux problématiques mondiales liées à l'énergie et convenaient de plusieurs principes directeurs afin de dynamiser leurs projets de construction nucléaires.

106. En septembre 2024, le Royaume-Uni a participé à la deuxième conférence de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) « Feuilles de route pour le nouveau nucléaire ». Il a signé un communiqué gouvernemental dans lequel il s'engage à coopérer pour accélérer le déploiement du nouveau nucléaire.

### 3.2 Assistance technique aux États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique par l'intermédiaire de celle-ci

107. Le Royaume-Uni est résolument favorable aux applications nucléaires et aux initiatives de coopération technique de l'AIEA. Le programme de coopération technique offre aux pays l'appui nécessaire pour qu'ils puissent bénéficier de l'utilisation des technologies nucléaires de manière sûre, sécurisée et concrète.

108. Il est important que les financements de l'AIEA soient prévisibles. Nous versons chaque année nos contributions au Fonds de coopération technique dans leur intégralité et à temps, et nous encourageons les autres à faire de même. Depuis 2023, la contribution du Royaume-Uni au Fonds de coopération technique dépasse chaque année les 4 millions de livres sterling.

109. Les contributions extrabudgétaires du Royaume-Uni au programme de coopération technique sont utilisées pour continuer à élargir l'accès aux utilisations pacifiques du nucléaire et bénéficient principalement aux pays qui ont le plus besoin d'aide. Depuis 2022, le Royaume-Uni est fier d'avoir versé près de 5 millions de livres sterling en contributions extrabudgétaires, en plus de sa contribution annuelle, à l'appui de divers projets.

110. Nous continuons à fournir une expertise technique et à un accès à nos instituts de recherche de renommée mondiale afin de faciliter les travaux de recherche et de développement de l'AIEA. Les institutions britanniques sont engagées dans près de 30 projets de recherche coordonnée portant sur les questions environnementales, les ressources en eau, la santé humaine, la recherche médicale, l'alimentation et l'agriculture.

### 3.3 Sûreté nucléaire civile et responsabilité civile nucléaire

#### *Sûreté nucléaire civile*

111. Le Royaume-Uni est déterminé à atteindre des normes élevées en matière de sûreté nucléaire et à respecter ses obligations en tant que Partie contractante aux instruments internationaux de sûreté nucléaire tels que la Convention sur la sûreté nucléaire. Il sollicite régulièrement des examens internationaux par les pairs en matière de sûreté nucléaire, notamment auprès du Service intégré d'examen de la réglementation et de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation, afin d'améliorer son propre cadre de sûreté et de partager ses connaissances et meilleures pratiques avec les parties internationales.

#### *Le Service intégré d'examen de la réglementation*

112. La sûreté nucléaire est au cœur de la politique nucléaire civile du Royaume-Uni et de son action internationale. L'attachement du pays à l'amélioration continue de la sûreté nucléaire est attesté par sa participation active aux processus d'examen par les pairs de l'AIEA, par exemple les missions du Service intégré d'examen de la réglementation.

113. Le Service intégré d'examen de la réglementation propose un examen complet par les pairs de la sûreté de l'infrastructure réglementaire d'un État par rapport aux normes établies par l'AIEA en la matière, effectué par une équipe d'experts internationaux. En janvier 2024, le Royaume-Uni a accueilli une mission de suivi du Service. Le chef d'équipe de la mission a déclaré que « le Royaume-Uni a apporté des améliorations constantes depuis la mission de 2019 afin d'atteindre les normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire et radiologique ». Dans la droite ligne des examens par les pairs du Service intégré d'examen de la réglementation, l'équipe de mission a formulé de nouvelles recommandations et suggestions à l'intention du Gouvernement et des organismes de réglementation pour améliorer le cadre de sûreté

du Royaume-Uni. Nous nous employons à donner suite à ces conclusions et nous présenterons une mise à jour à l'AIEA lors de la prochaine mission du Service intégré d'examen de la réglementation.

*Mission d'examen de la sûreté d'exploitation*

114. Du 2 au 19 octobre 2023, EDF Energy a reçu une mission d'examen de la sûreté d'exploitation à la centrale nucléaire de Heysham 2. L'équipe a formulé 8 recommandations et 11 suggestions, et relevé 9 bonnes pratiques.

*Convention sur la sûreté nucléaire et Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé*

115. Le Royaume-Uni compte parmi les Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire et à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Ces conventions établissent des principes fondamentaux de sûreté et servent d'orientation pour les normes de sûreté à l'échelle mondiale.

116. Le Royaume-Uni a participé aux sixième et septième réunions d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs en mai 2018 et en juillet 2022, respectivement. Dans le cadre du processus d'examen par les pairs, le groupe de pays du Royaume-Uni a salué le fait que la hiérarchisation des déchets au Royaume-Uni ait été considérée comme un domaine de « bonne performance », ce qui est la plus haute note possible de la Convention. Le pays a également été reconnu pour son recours à une des 13 bonnes pratiques pour ce qui est de « l'adoption d'un état d'esprit de déclassement ».

117. Le Royaume-Uni a participé à la neuvième réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire, en mars 2023, qui a publié son rapport expliquant comment le Royaume-Uni se conforme à ses obligations découlant des articles de la Convention.

*Responsabilité civile nucléaire*

118. Le Royaume-Uni est Partie contractante à la Convention sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (Convention de Paris) et à la Convention complémentaire à la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (Convention complémentaire de Bruxelles). Ces textes ont été transposés sur le plan national dans la loi de 1965 sur les installations nucléaires (Nuclear Installations Act 1965). Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les Protocoles de 2004 modifiant la Convention de Paris et la Convention complémentaire de Bruxelles sont entrés en vigueur au Royaume-Uni. La loi de 1965 sur les installations nucléaires a été modifiée, sans effet rétroactif, par l'ordonnance de 2016 sur les installations nucléaires (responsabilité pour les dommages).

*Préparation et intervention en cas de situation d'urgence*

119. Le Royaume-Uni s'est engagé à donner au public mondial l'assurance nécessaire que lui-même et les autres États utilisent les technologies nucléaires de manière responsable et s'engagent à garantir la sûreté publique.

120. Les règlements de 2019 sur les radiations (préparation aux situations d'urgence et information du public) et sur le transport de marchandises dangereuses (amendement) ont été adoptés en mars 2019. Ces deux textes réglementaires imposent que tout risque susceptible de provoquer une situation d'urgence radiologique sur un site nucléaire autorisé ou dans le cadre d'un transport nucléaire civil (par route, rail

et voie navigable) soit identifié, ses conséquences évaluées et que des dispositions d'urgence proportionnées soient mises en place.

121. Le Royaume-Uni est également Partie à plusieurs accords internationaux qui témoignent de son engagement à fournir une assistance à d'autres États en cas d'accidents ou d'urgences nucléaires, notamment la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, qui engage le Royaume-Uni à partager des informations avec la communauté internationale en cas d'accident nucléaire ou radiologique survenant sur son territoire et pouvant avoir un impact sur d'autres États, et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, au titre de laquelle le Royaume-Uni a accepté de notifier à l'AIEA l'assistance qu'il pourrait fournir en cas d'accident survenant dans un autre pays.

### 3.4 Questions connexes diverses

#### *Forum international Génération IV*

122. Le Royaume-Uni est membre du Forum international Génération IV, une organisation intergouvernementale multilatérale qui se consacre à la recherche et au développement nécessaires pour déterminer la faisabilité et les capacités de performance de la prochaine génération de systèmes d'énergie nucléaire. Les autres membres du Forum international Génération IV sont les États-Unis, le Japon, la France et la Corée du Sud.

123. Six technologies de réacteurs ont été sélectionnées par le Forum international Génération IV pour des travaux de recherche et de développement plus poussés. Il s'agit des réacteurs rapides refroidis au gaz, des réacteurs rapides refroidis au plomb, des réacteurs à sels fondus, des réacteurs refroidis à l'eau supercritique, des réacteurs rapides refroidis au sodium et des réacteurs à très haute température. Il s'agit de systèmes nucléaires de quatrième génération qui peuvent être autorisés, construits et exploités de manière sûre, et qui fournissent une énergie abordable et fiable. Ces systèmes résoudront des problèmes essentiels tels que la sûreté nucléaire, la gestion des déchets, la non-prolifération et la perception par le public. Le Royaume-Uni a choisi de participer aux groupes de systèmes du Forum international Génération IV sur les réacteurs à très haute température et les réacteurs rapides refroidis au sodium. Toute collaboration dans le cadre de cet accord se fera à des fins pacifiques, dans le respect des objectifs de non-prolifération et des obligations internationales.

124. Les membres du Forum ont accès à des travaux de recherche et de développement de pointe dans le domaine des technologies nucléaires avancées, comme les petits réacteurs modulaires et les réacteurs modulaires avancés. En tirant parti de l'expertise internationale et en collaborant à des projets, le Royaume-Uni peut renforcer sa capacité nucléaire, garantir la sécurité énergétique et stimuler l'innovation. Les objectifs du Forum international Génération IV vont dans le sens de l'expansion de la capacité nucléaire, de la promotion de la croissance économique et de la réalisation de l'objectif « zéro émission nette ».

---